

Edition 2014 du Challenge EducEco

sur un parcours urbain à COLOMIERS les 29, 30 et 31 mai 2014

Les participants mineurs de l'équipe qui prennent part au Challenge EducEco sont autorisés à se déplacer à la manifestation par leur Chef d'Etablissement, sous la responsabilité d'un enseignant nommément désigné par celui-ci. Cette activité est régie par la législation du Ministère de l'Education Nationale relative aux sorties et voyages scolaires.

Cette autorisation parentale à compléter concerne les participants mineurs qui occupent le poste de pilote et de pilote remplaçant dans l'équipe.

Ces postes de pilote et de pilote remplaçant sont accessibles aux participants à partir de l'âge de 13 ans.

Le code du sport est applicable, en particulier le texte de référence relatif à l'article R331-18, et à l'annexe III-22. L'association AD3E a établi un partenariat avec la FFSA (Fédération Française du Sport Automobile).

A ce titre, le paiement par les pilotes et pilotes remplaçants d'une licence ponctuelle leur donne droit à une couverture d'assurance individuelle.

Je soussigné(e),	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Tél : 1 :	2 :
déclare avoir pris connaissance du règlement du Challenge EDUCECO 2014 et autorise :	
Nom :	
Prénom :	
Né(e) le :	
dont je suis le responsable légal*, à s'inscrire et à participer à ce Challenge éducatif qui se déroule sur un parcours urbain à COLOMIERS – Haute Garonne, les 29, 30 et 31 Mai 2014.	
A :	
Le :	
Signature ; Préciser : Lu et pris connaissance	

**Joindre une photocopie du livret de famille ou d'une attestation qui prouve la légalité de l'autorité parentale*